

Bimestriel n° 132
Déc 2012/ Janv 2013
Dépôt du 14/12/2012

SNUipp-FSU 70
tel/fax : 03 84 75 34 53
snu70@snuipp.fr
http://70.snuipp.fr

Imprimé par nos soins - CPPAP : 0417 S 07303
Directeur de la publication : M. Turlin - 0,50€ - ISSN : 1241 - 8706 SNUipp Haute-Saône 3, impasse St Vincent 70000 Vesoul tél/ fax : 03 84 75 34 53 e-mail : snu70@snuipp.fr Ce bulletin vous est envoyé au moyen du fichier informatique du SNUipp. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, de suppression.

Vesoul CTC
PRESSE
distribuée par
LA POSTE
Dispensé de timbrage

Pour le SNUipp-FSU70, les voeux pieux pour l'École de la nouvelle majorité présidentielle n'auront pas mis longtemps à se dégonfler.

L'ambitieux projet a laissé place à une mascarade qui, au fil des jours, se révèle comme une véritable usine à gaz, tant pour les élèves que pour les enseignants.

Aujourd'hui, après un projet de refonte des rythmes scolaires qui a monopolisé l'attention des medias et dans lequel l'intérêt des élèves occupe une place bien ténue (une demi-heure de moins par jour pour les élèves), le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école ne lève pas nos inquiétudes.

Des pans entiers restent dans la droite ligne de ce qui a été fait auparavant : logique du socle commun, évaluations basées sur les compétences, maintien d'une "aide personnalisée" déguisée, oubli des RASED...

De même, la refonte des rythmes sans cadrage national, avec un choix final laissé aux collectivités locales est tout simplement inacceptable. C'est la fin de l'égalité républicaine face à la disparités des richesses et des motivations des communes.

Le SNUipp-FSU70 estime que les annonces ministérielles sont bien en deçà des attentes des collègues, voire qu'elles portent atteinte à la cohésion de l'Éducation nationale, et qu'il est temps de passer à l'action, autour de l'unité et du rassemblement de la profession.

Le projet de loi renvoie à nombre de décrets ultérieurs sur des points très critiques : les rythmes en primaire, la décentralisation des services d'orientation, l'organisation et le détail des APC (activités pédagogiques complémentaires).

La méthode employée par le ministère pour ces premières phases a de quoi inquiéter pour la suite !

On savait le système éducatif profondément fragilisé et ébranlé par les politiques néo-libérales menées sous Sarkozy : individualisation et mérite accompagnant un tri social, réduction de moyens mais aussi des missions, et dégradation forte des conditions de travail des élèves et des personnels, notamment avec le nouveau management public.

Nous attendions une véritable rupture avec la période antérieure. Ce n'est pas cela qui est proposé par le gouvernement.

Bonne fin d'année… Mais pour les cadeaux en ce qui concerne la carrière et l'école, ne rêvez pas trop. Si on les continue

Bonnes fêtes de fin d'année !



Sommaire :

Page 2 : Loi d'orientation, rythmes
Page 3 : Souffrance au travail
Pages 4 et 5 : CDEN, bilan de rentrée
Page 6 : CAPD promotions
Page 7 : CAPD formation
Page 8 : Validation des services auxiliaires, fiche de paye
Page 9 : Avenir des concours
Page 10 : Visite médicale de prévention
Page 11 : Pétition revalorisation
Page 12 : Bulletin d'adhésion

Ce bulletin a été réalisé par le bureau du SNUipp-FSU 70 : Sabine Guyon, Philipe Guyot, Carole Ivance, Olivier Magagnini, Gilles Meyer, Max Turlin.





Rythmes scolaire

Le ministre persiste à vouloir le passage à 9 demi-journées. Tout doit se faire sur deux années, rentrée 2013 ou rentrée 2014.

Les communes devront faire savoir pour le 1er février 2013 si elles décident d'appliquer la semaine de 4,5 jours dans le primaire à la rentrée 2013 ou si elles attendront un an de plus.

Elles proposeront leur projet éducatif au DASEN qui devra arbitrer à partir du 1er février. **Un même département pourra donc avoir des écoles à 4 jours et d'autres à 4,5 jours.**

L'organisation du temps élève :

1) **Les 24 heures hebdomadaires sont maintenues.** Elles pourront être réparties avec un maximum de 5h30 par journée de classe, et 3h30 par demi-journée.

2) L'aide personnalisée (APE) est remplacée par un **temps d'activités pédagogiques complémentaire (APC)** inscrit au service des enseignants et organisé en groupe restreint.

Son volume horaire n'est pas défini pour l'instant. Le contenu de ces temps complémentaires pourraient (?) concerner l'aide au travail personnel, l'aide aux élèves en difficulté, les activités liées au projet d'école.... Son organisation serait laissée à l'initiative des équipes.

L'analyse du SNUipp-FSU 70

- **Pas de diminution du temps de service des enseignants**, pas de reconnaissance du travail invisible, pas de compensation financière pour le moment.

- **Pas de suppression claire de l'aide perso.** La dénomination change, mais l'idée demeure malgré son peu d'efficacité reconnu par tous.

- **Tout le pouvoir est donné aux collectivités territoriales et aux DASEN.** La consultation des conseils d'école ne suffira pas à infléchir le processus d'explosion du cadrage national. Qu'il puisse y avoir des inégalités territoriales est inacceptable. **Et on ne parle même pas là des conséquences sur l'organisation du temps de service des enseignants et des implications que cela aura sur le mouvement des personnels.**

A cela s'ajoutent des inconnues sur l'évolution de notre métier, un gel des salaires qui perdure, un délai de carence qui s'applique toujours, le caporalisme qui se poursuit…

La coupe est pleine !

Les collègues ont exprimé très clairement leur volonté de voir un réel changement de cap.
Ils ne veulent pas d'un aménagement à la marge de l'existant.

Loi d'orientation

La future loi d'orientation serait présentée en conseil des ministres en janvier.

De novembre 2012 à mars 2013 des groupes de travail réécrivent les textes réglementaires.

Pour le SNUipp, il faut dégager des priorités claires, avec des moyens supplémentaires, qui améliorent au quotidien la vie professionnelle des enseignants au service d'une meilleure réussite des élèves.

« Plus de maîtres que de classes »

En janvier, une circulaire définira les conditions pédagogiques et administratives de sa mise en œuvre, dès la rentrée 2013 pour certaines écoles.

Le SNUipp-FSU demande que soit garantie la programmation des moyens et des postes pour les années à venir.

« Programmes »

Un conseil supérieur des programmes définira les contenus d'enseignement. De nouvelles évaluations nationales des élèves seront élaborées pour 2013.

Pour le SNUipp-FSU, ces nouveaux programmes doivent être exigeants mais faisables et stables pour que les enseignants travaillent de manière sereine.

Le ministre envisage l'enseignement d'une langue vivante dès le CP !

Il faudra que cela se traduise par une formation de qualité des enseignants et par le recours à des personnels formés.

« Socle commun »

Un nouveau « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » est réaffirmé.

Le SNUipp-FSU n'y était pas favorable. La liaison entre ce « socle » et les programmes doit être clarifiée, notamment les évaluations qui ne sauraient être une multiplication de cases à cocher.

« Maternelle »

Dans la loi, les missions de l'école maternelle sont redéfinies. Sa spécificité est reconnue avec des formes pédagogiques et éducatives qui lui sont propres. Une formation spécifique aux maternelles sera intégrée au master.

La grande section intègre pleinement le cycle 1 et n'est plus considérée comme un pré CP.

La scolarisation des 2 ans est réaffirmée dans les secteurs difficiles et les zones rurales profondes.

Il faudra définir les conditions d'accueil des plus petits : taux d'encadrement, effectifs, matériel, locaux adaptés…

« Formation »

Dès la rentrée 2013 les ESPE (écoles supérieures de professorat et d'éducation) assureront les missions liées à la formation initiale et continue pour les enseignants du premier et second degrés. La place des formateurs de terrain dans les ESPE sera réaffirmée. Les maîtres formateurs devraient être associés à la formation.

« RASED oubliés »

Les grands oubliés de la loi d'orientation sont les RASED.

Et au final pas un mot sur les enseignants, sur leurs conditions de travail ni sur leur salaire.

Le SNUipp FSU 70 considère que ce projet, avec ces « bonnes intentions» en bannière ne correspond pas aux attentes des collègues.

Il estime nécessaire de construire l'action durant le mois de janvier pour une autre loi d'orientation qui permette la réussite de tous, pour une revalorisation des salaires.

Au-delà de la loi d'orientation

« Direction d'école »

Des discussions sur la direction d'école vont enfin s'ouvrir début 2013. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à améliorer les conditions de travail et la reconnaissance des missions des directeurs (temps de décharge, évolution indemnitaire, aide administrative par des emplois pérennes et qualifiés).

« Les créations de postes »

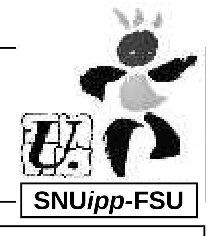
Sur les 60 000 fonctionnaires que l'Etat veut embaucher en plus des départs en retraite sur le quinquenat :

- 14 000 seront affectés à l'école primaire (c'est-à-dire à peu près l'équivalent de ce qui était supprimé en une année sous Sarkozy),

dont :

- 3 000 pour la scolarisation des moins de 3 ans,
- 7 000 pour le "plus de maîtres que de classe",
- 4 000 pour l'augmentation démographique et l'équité territoriale.

Quand les impératifs de gestion entrent en conflit avec les valeurs des enseignants





Conflit de valeurs et souffrance au travail (extraits)

Les conflits de valeurs peuvent être une source d'anxiété, de frustration, de colère ou de culpabilité, particulièrement lorsque le malaise à leur égard n'est pas exprimé ou que la personne demeure préoccupée quant à la justesse de ses actes.

Le stress, l'épuisement professionnel, les troubles anxieux, la dépression et divers maux liés à la santé physique sont des exemples de la souffrance qui peut ainsi être engendrée.

Ainsi, sacrifier une valeur importante pour soi pour en actualiser une autre imposée par son supérieur, son groupe ou les normes de l'organisation, sans que cela « fasse sens » ou soit raisonnable d'un point de vue personnel, sera générateur de malaise.

Si le malaise persiste, la souffrance s'installe ; la perception d'incohérences répétées peut notamment contribuer à la perte de sens du travail et à l'épuisement professionnel. Il peut en être de même lorsqu'on ne réussit pas à actualiser dans notre travail, du moins en partie, les valeurs qui correspondent à notre idéal professionnel ou social, par exemple en termes de qualité des soins, de service au citoyen ou de produit à être livré. »

Diane Girard

Candidate au doctorat à l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal et coordonnatrice régionale, pour le Québec, de l'Association des praticiens en éthique du Canada (APEC Québec).

Diane Girard

Référence électronique : Diane Girard, « Conflits de valeurs et souffrance au travail », Éthique publique [En ligne], vol. 11, n° 2 | 2009, mis en ligne le 10 mai 2011, consulté le 06 décembre 2012. URL : http://ethiquepublique.revues.org/119 ; DOI : 10.4000/ethiquepublique.119
Auteur : Diane Girard Candidate au doctorat à l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal et coordonnatrice régionale, pour le Québec, *de l'Association des praticiens en éthique du Canada (APEC Québec).*

Injonctions, culpabilisation, menaces.

Depuis la suppression des 6 postes d'intervenants langues à la rentrée 2012, la politique de « gestion des ressources humaines » s'est durcie sur ce sujet.

Faute de moyens et d'enseignants qualifiés, notamment dans les écoles isolées, les injonctions de notre employeur sont maintenant claires : « vous devez enseigner les langues vivantes ! Sinon... »

Après la culpabilisation*, viennent les menaces à peine déguisées, notamment celle d'une inspection pointant des « manquements », si les langues ne sont pas enseignées.

Détresse

Pourtant, certains collègues disent sincèrement leur détresse face à un enseignement qu'ils ne maîtrisent pas du tout.

Ils ont étudié l'anglais il y a parfois plus de trente ans, parfois en seconde langue et jusqu'au niveau Bac. Ils sont censés, selon nos supérieurs, être capables d'enseigner cette langue vivante jusqu'au CM2.

A une demande de formation linguistique légitime, il leur est proposé 6 animations pédagogiques soit 24 heures !

Envisagerait-on de la même façon de former en si peu de temps des enseignants au mandarin ou au hongrois ?

Dans cette situation, nos collègues sont doublement déstabilisés : d'une part, ils ne sentent pas compétents et d'autre part, le discours officieux de la hiérarchie bouleverse leurs valeurs professionnelles.

Personne n'est dupe, nos chefs non plus.

Chacun sait bien que la qualité d'un enseignement des langues passe par une solide formation linguistique et didactique.

Pourtant, nos IA, DA et IEN le répètent depuis plusieurs années : « Vous n'êtes pas qualifiés ? Ce n'est pas grave, il y a de supports tout prêts, DVD, cassettes ». Sur ce thème, rappelons les propos d'un inspecteur d'académie il y a quelques années : « J'assume la médiocrité du dispositif d'enseignement des langues vivantes dans le département.»

Il est vrai que ce qui importe avant tout aux gestionnaires c'est de pouvoir fournir des indicateurs de performance en béton. Ces chiffres ne servent qu'à l'affichage et de bons indicateurs peuvent décider de la carrière de notre hiérarchie.

Ainsi pouvoir affirmer que 98% des élèves de cycle III bénéficient d'un enseignement des langues vivantes dans le département ne présume en rien de la qualité et de l'efficacité de cet enseignement.

Conflit de valeurs

Cependant, cette revendication assumée de la médiocrité de l'enseignement crée un « conflit de valeur » pour les enseignants (voir ci-contre).

C'est ce que nous disent les collègues : « Je ne reconnais pas, là, les valeurs de mon métier, ni mes propres valeurs. Pour moi, enseigner, c'est synonyme de qualité, je ne peux accepter qu'on me demande d'enseigner au rabais. »
Cette situation mal vécue par les collègues peut avoir des conséquences sur leur santé.

Face aux exigences de plus en plus prégnantes des contraintes budgétaires, face aux gestionnaires de plus en plus éloignés des valeurs de nos métiers, les situations de conflit de valeurs sont de plus en plus fréquentes dans notre profession.

Conserver un idéal professionnel ambitieux lié à des valeurs humanistes devient impossible.

****culpabilisation :***

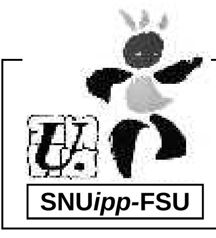
Souvent la hiérarchie a un argument culpabilisateur face aux enseignants qui ne maîtrisent pas l'enseignement des langues vivantes : « Mais enfin, c'est au programme depuis 2002 ! ».

Les enseignants sont des salariés et le DASEN est le représentant de notre employeur.

Or, si un employeur peut modifier le poste de travail d'un salarié, il a le devoir de le former à ces nouvelles fonctions.

Dans l'éducation nationale, ce n'est pas le cas.

Il y a toujours des supérieurs hiérarchiques zélés prêts à faire payer aux enseignants le prix des contraintes extérieures. C'est alors que mettre la pression sur les enseignants et les culpabiliser devient un instrument de gestion.



SNUipp-FSU

Bilan de rentrée au CDEN du 29 novembre 2012 : la FSU 70 en opposition à la vision de l'école de notre nouveau directeur académique.



La réunion du CDEN du 29 novembre 2012 devait permettre au nouveau directeur académique de faire le point sur les conditions de la rentrée 2012 en Haute-Saône.

C'était aussi sa première rencontre institutionnelle avec les organisations syndicales représentant les enseignants (10 sièges leur sont réservés, la FSU en a 6).

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) est une instance de consultation sur l'organisation du réseau scolaire dans le département.

Il se réunit sous la présidence du Préfet assisté du Vice-Président du Conseil Général.

Le directeur académique (DASEN) représente l'éducation nationale et mène les débats (présentation des mesures de carte scolaire, bilan de rentrée…)

Le CDEN rassemble les représentants des organisations syndicales des enseignants, les associations de parents d'élèves, les associations complémentaire de l'école (FOL, DDEN, mais aussi UDAF…) et des représentants des élus (commune, conseil général et région).

La FSU 70 et ses syndicats (le SNUipp pour le premier degré et le SNES pour le second degré) sont très actifs dans cette instance qui est la seule dans l'éducation nationale à rassembler l'ensemble des acteurs.

Des documents incomplets

Surprise : les documents de travail envoyés aux membres du CDEN sont incomplets.

Le directeur académique a fait retirer certaines pages.

Et pas n'importe lesquelles : celles qui permettent de recenser le nombre d'élèves par niveau (particulièrement les 2 ans et les 3 ans) et le nombre d'enseignants par catégorie (remplaçants, rased, élémentaires, maternelles, direction).

Ces informations seraient venues confirmer notre analyse syndicale de la situation de l'école en Haute-Saône :
- 100 postes d'enseignants du premier degré ont été supprimés en une dizaine d'année …
- le nombre de titulaires remplaçants et de maîtres spécialisés en RASED s'effondre,
- chaque année, ce sont 600 élèves de 2 ans qui ne sont plus scolarisés par rapport au taux des années 2000. C'est comme si on avait supprimé 24 classes maternelles en 10 ans.

On devine donc facilement les raisons de cette rétention d'informations.

En réponse à notre réaction, le directeur académique s'est engagé à nous faire parvenir les pages supprimées.

Une présentation orientée de la rentrée

Lors de sa présentation des conditions de la rentrée 2012, le directeur académique n'a donné aux membres du CDEN que quelques éléments d'information soigneusement choisis qui ne permettaient pas une bonne appréciation des conséquences des nombreuses suppressions de postes d'enseignants dans les écoles de notre département (voir texte ci-contre).

Heureusement, nous avons su rappeler la réalité que nous vivons après cinq années de Sarkozysme et de dépeçage de l'École.

Nous ne pouvons pas laisser dire que ceux qui combattent ces mauvais coups ne seraient que des nostalgiques ou des rêveurs, que la réforme est forcément douloureuse, que tous les postes supprimés n'étaient pas utiles (puisqu'on les a supprimés) !

Redoublements : passe d'armes entre la FSU et le DASEN

Au cours de ce CDEN le directeur académique a affirmer sa volonté de supprimer les redoublements.

Ce n'est pas nouveau.

Souvent, dans le discours de l'administration, les arguments pédagogiques s'effacent devant les arguments économiques (une année de scolarité primaire « coûte » plus de 5000 euros, une année en collège plus de 8000 euros).

Nous n'avons donc pas été surpris d'entendre notre nouveau directeur académique appeler à la « fluidification des flux ».

Ne doutons pas qu'elle permettra à l'administration de se féliciter au CDEN de l'année prochaine du bon taux de passage dans notre département.

Nous lui avons rappelé que trop souvent cette réduction était décidée à coup d'injonctions venues d'en haut et qu'il revenait ensuite aux enseignants, seuls, de se débrouiller : à eux, seuls, de prendre en charge l'hétérogénéité des classes, à eux, seuls, de gérer les élèves en grande difficulté, à eux, seuls, la responsabilité s'ils n'y arrivent pas…

Pas de problème pour notre nouveau directeur académique. Selon lui, il suffit que les enfants soient bien accueillis, qu'ils puissent rester avec les camarades de leur âge de la maternelle à la troisième.

Et d'invoquer en boucle les piliers 6 et 7 du socle commun : le «vivre ensemble» !

Un «vivre ensemble» réduit à «rester ensemble» !

Et, à notre grande consternation, de développer, à l'envi, une vision de l'école qui fait l'impasse sur ce qui est le cœur de notre métier : l'enseignement, la transmission de connaissances.

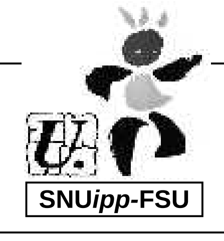
Nous avons vivement réagi et rappelé que le métier des enseignants n'était pas de « gérer des flux » et qu'il ne saurait se réduire au « vivre ensemble ». L'École n'est pas une garderie. Nous voulons enseigner.

Enfin, nous avons rappelé notre opposition au socle commun qui est déconnecté des programmes et qui n'est en réalité qu'un socle minimum.

Nous restons exigeants pour l'École de la République. Nous ne renonçons pas à notre ambition d'une école pour tous. Derrière le socle commun, il y a danger de ségrégation scolaire.

Aux élèves des classes populaires le minimum vital, les autres auront droit à tout le programme. Plus on fixe bas la barre, moins on monte haut.

Bilan de rentrée au CDEN du 29 novembre 2012 : la déclaration préalable de la FSU 70



Au moment de faire le bilan de la rentrée scolaire 2012, il convient de faire le tri entre ce qui relève de la communication institutionnelle et ce qui est la réalité de notre département.

Ainsi, des parents d'élèves et des élus pourraient croire qu'il y a eu 1000 postes d'enseignants de plus dans les écoles de France à la rentrée, ce qui aurait été une vraie rupture avec la politique appliquée pendant tout le quinquennat précédent.

La vérité est tout autre.

Il n'y a pas plus d'enseignants dans les écoles à cette rentrée, il y en a moins, sensiblement moins, douloureusement moins puisque les suppressions s'ajoutent aux innombrables suppressions des années précédentes qui ont mis l'école dans une situation dramatique.

Pour être précis, il y a 13 000 postes d'enseignants de moins dans l'éducation nationale à la rentrée 2012.

Certains diront que c'est mieux que les 14 000 suppressions initialement prévues…

C'est à peine moins et ce n'est sûrement pas satisfaisant.

En Haute-Saône, pour le premier degré, nous avons fait la rentrée avec 31 postes d'enseignants en moins (33 suppressions prévues initialement, on voit le progrès).

Nous rappelons pour mémoire que 21 postes d'enseignants ont été supprimés dans le premier degré dans notre département à la rentrée 2011, 2 à la rentrée 2010 au titre de la démographie (on attendait il est vrai 110 élèves de plus). C'est aussi à la rentrée 2010 que 7 postes de Rased ont été supprimés.

Quel est le bilan pour cette rentrée ?

La fermeture de 9 classes dans les écoles.

C'est aussi, la suppression de 6 assistants langues.

Nous souhaitons aborder lors du CDEN le sort qui est fait aux enseignants non formés pour enseigner les langues vivantes.

Comme il faut répondre vaille que vaille à l'annonce ministérielle d'un taux d'enseignement des langues vivantes à 100% dans les écoles… quelle qu'en soit la qualité, quelle que soit la souffrance des enseignants...

Certains de nos collègues sont en effet contraints, sous menace de sanctions, d'assumer une mission pour laquelle ils n'ont aucune qualification.

Ensuite, la suppression de 11 postes de remplaçants. La désorganisation des écoles que nous connaissons depuis plusieurs années va se trouver accentuée : sans enseignant remplaçant, les élèves du maître absent sont répartis dans les autres classes empêchant les apprentissages.

Les remplaçants permettaient aussi le départ en formation continue des maîtres. Ce n'est plus possible.

Pour l'année scolaire en cours, la formation continue volontaire se réduit à 3 stages pour 36 enseignants des écoles soit 144 journées de formation, pour les 1400 enseignants du département.

C'est aussi la suppression de 4 postes de maîtres spécialisés dans les Rased pour assurer l'aide aux élèves en grande difficulté (il n'en reste que 25 sur les 55 à l'origine pour 23 000 élèves !)

Pour cette rentrée, la FSU tient aussi à dénoncer la disparition de l'aide administrative dans les écoles.

Au moment où le gouvernement annonçait le maintien de tous les postes Emplois de Vie Scolaire, la Haute-Saône s'est vu retirer une centaine de ces postes (de 245 à 145) qui ont été redéployés sur les autres départements de l'académie.

En conséquence, les postes restants sont attribués à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

L'aide administrative et au fonctionnement des écoles n'existe plus.

Cela se traduit par une surcharge de travail, l'abandon de certains projets pour lesquels ces personnels sont indispensables.

C'est une véritable régression : rappelons que les directeurs d'écoles sont avant tout des enseignants. Ils disposent, la plupart du temps, soit d'une journée de décharge par semaine, soit d'aucune décharge, en fonction de la taille de leur école.

Redresser l'école va nécessiter un effort considérable.

Cinq années de Révision Générale des Politiques Publiques ne vont pas s'effacer à coups d'effets d'annonce.

La prétendue Refondation de l'Ecole engagée par le ministre, qui n'est pas à la hauteur des espérances, ne permettra pas d'éviter la question des moyens.

Enfin, concernant les rythmes scolaires, le projet ministériel n'est pas acceptable.

Il dégrade les conditions de travail et d'emploi de tous les personnels.

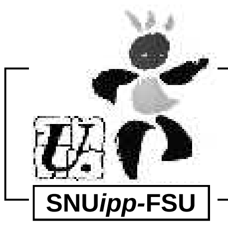
Il ne comporte aucune amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et n'améliorera pas leur réussite scolaire.

Par ailleurs, la FSU rappelle que les obligations de service des enseignants doivent rester sous la seule responsabilité de l'État.

Dans les conditions actuelles, nous souhaitons un report de la réforme.



Le service public, on l'aime, on le fait avancer !



Promotions 2012/2013 - Profs des écoles
CAPD du 22 novembre 2012

4ème ECHELON

ANCIENNETE

CARMANTRAND PAULINE
CHALMEY CELINE
ELGER DOROTHEE
GALINIER ANAIS
GROSCLAUDE SARAH
HARTER LAURENCE
HUMBERT CELINE
JANIN BENOIT
MELET LEONIE
PASCAL JENNIFER
SIMONIN AMELIE
VILLEQUEZ MARINE

5ème ECHELON

GRAND CHOIX

ABRUZZI VANESSA
CARITEY EMILIE
COEURJOLY FREDERIQUE
DEGUELDRE JEAN MARIE
DURAND SEBASTIEN
GAMBIER LAETITIA
JOUGLET VIRGINIE
LEONARD MORGANE
SALVI ORNELLA
TRIBOUT NICOLAS
VUILLEMOT ELODIE
WEBER VERONIQUE

barème dernier promu : 36,000

ANCIENNETE

AUBRY DEBORAH
BILLION AURORE
BOUVIER JULIE
BREUILLARD AURORE
CARTIAUX CHARLENE
CHOINKA EMILIE
COGNOT AUDE
COQUIBUS PRISCILLE
FIGARD JULIETTE
GAVET EMILIENNE
GAUTROT MORGANE
GORY ONDINE
HUGUENIN APOLLINE
IATTONI CELINE
JEUDY STEPHANIE
MAGNIN FEYSOT ANNE
MILLOT YANNICK
MONTAVON LAURE
NORIS JULIEN
QUENISSET ANNE
QUENISSET HELENE
QUINET ADRIEN
SAURY TIPHANIE
SCHMIDT LUDIVINE
SUGNY AURELIEN
TAVERDET CHRISTELLE
THENEAUD CHRISTELLE
VAIRON JENNIFER
VANDEWEEGHE LUCIE
VAUDREY MELANIE
VUILLERMET ANTHONY

6ème ECHELON

GRAND CHOIX

ALA DOGAN
BOILLOT ANGELIQUE
DELFILS CORALIE
DEMASSUE MARTINE
HAASZ AURELIE
JEULIN AGNES
JOLISSAINT KATTY
MONETTI CELINE
PAILLOTTET CHLOE
POURCELOT FANNY
RICHARD ADELINE
RUCH ANNE
SIRON SEBASTIEN
VINSONNEAU HELENE

barème dernier promu : 43,000

CHOIX

BERTHOD ANNAELLE
BULABOIS LYSIANE
CHABOD CLAIRE
DELOBELLE NATHALIE
DIDRI HERVE
DONZELOT NICOLAS
DUVOID CAROLE
EL AMRI CAROLINE
FAIVRE ISABELLE
FALLOT STEPHANIE
GRANDHAIE JEAN MARC
GRANDVOINET FANNY
GRAPPOTTE NICOLAS
LAB JULIE
LARDEUR HELENE
LEFEVRE ELODIE
PESENTI CECILE
SALGADO BLANCO STEPHANIE
SERGENT GAELLE
VAN DER BEKEN FLORENCE

barème dernier promu : 41,000

ANCIENNETE

BERCOT SANDRINE
BERTHET NADINE
DAVAL MARIE CLAUDE
DEMAISON GUY
DURUPT VERONIQUE
GALMICHE RACHEL
LABBAYE DELPHINE
LAURENT ERIC
LEMORT THOMAS
L'HERITIER LUCIE
MAYER FRANCINE
NEISS JEAN JACQUES
ROSTAING SOPHIE
SIMIER VALERIE
VINCENT ANNAELLE

7ème ECHELON

GRAND CHOIX

BILLOT ANTHONY
BOILLOT VIRGINIE
BOUCHY DUPALUT SABINE
BOUVERET RAPHAEL
CARTERET ELODIE
CHOLLEY VALERIE
DOUBEY CATHERINE
GIRERD GUENOT SOPHIE
GUYON SABINE
KLOETTY ROMAIN
LE TOQUIN LAETITIA
MAGNIN DAVID
MATHIEU JEROME
MATHIEU VALERIE
MILLON CELINE
MINERVINI MICHAEL
PERROD SEGOLENE
RINALDI SEBASTIEN
VAUFREY YANNICK

barème dernier promu : 50,500

CHOIX

BLAND LIONEL
BOSSU MAUD
BOUDOT DELPHINE
CHAUVET FREDERIC
COLARD NATHALIE
COLLOT CHRISTINE
DA CUNHA VIRGINIE
DESHAIES SANDRA
DESPREZ SEVERINE
DESTRAZ BLANDINE
GEORGES MARIE LAURE
GSELL MARIE ANGE
HASSENFORDER BENJAMINE
JACOT AMANDINE
KOEHREN VALERIE
LABORDERIE AGATHE
LEDET SOPHIE
MEDARD BLANDINE
MERCET MAUD
MOURAND VIRGINIE
MULATIER LUCIE
NAVARRO MAGALY
OUDIN SEVERINE
PELLETIER MAUD
PERRIN CHRISTOPHE
PETRIGNET SOPHIE
PREDINE SEVERINE
SANCHEZ ANGELIQUE
SCHEUBEL SOPHIE
STEINER JULIE
STROBEL JEAN PHILIPPE
TARTARIN MATHILDE
TRUCHOT AURELIE
VERMEIL MATHILDE
VERPY ISABELLE

barème dernier promu : 48,500

ANCIENNETE

CHEVANNE SONIA
DE OLIVEIRA VALENTINE
DELAUNE MARIELLE
GAUTHEY CELINE
HEINIS JULIEN
HUBERT CELINE
PETITCLERC SANDRA
PRADEL CELINE
RIFF LOMBARD AURELIE
ROULIN KARINE
THOMAS BARBARA
WEST STEPHANIE

8ème ECHELON

GRAND CHOIX

ANTOINE MURIEL
BARISIEN FABIENNE
BERNARD FRANCOIS ODILE
CLERC CHRISTELLE
COMBEBIAS ANNE
DUNAND MURIEL
GACK VERONIQUE
GATT CHRISTELLE
JEANPIERRE ELODIE
LAUT CLAUDINE
LENEE ISABELLE
LETURGIE LAURENCE
MARQUET PATRICIA
MATHIEU EMMANUELLE
MOREL PHILIPPE
MOREL TEYSSIER PRISCIA
PAILLOTTET MARION
PRETOT YANN
SAC ISABELLE
TEK VALERIE

barème dernier promu : 56,000

CHOIX

ABRANT GRANDGIRARD ERIC
AMENHAR VERONIQUE
BERNASCONI ANNE
BIICHLE ALINE
BINETRUY SABINE
BOISSELIER NATHALIE
BOLE DU CHOMONT KARELE
BOSSERDET DAVID
BRICE YANN
CARDOT LUCIE
CONVERCEY MONNET SONIA
COSTANTINI NATHALIE
COULIN PASCALE
COUTURIER CAROLE
DELHIER AUDE
DEMILLIER FRANCE ELISE
DOS SANTOS FABIENNE
GARRET JEROME
GENIN MICHAEL
GERVAIS GAGNAIRE LAURENCE
GIRERD EMMANUEL
HAMARD JULIETTE
HEMERAY ALINE
IMBERT LAETITIA
KLOETTY CHRISTELLE
LESAGE SABINE
MENOUD ESTELLE
MOREL CELINE
MORETTI ANNA
MOUGENOT VALERIE
MUNERET SANDRINE
PHILBERT CECILE
PIERRON MARIE AUDE
PONSOT ADELINE
RAMLOT SYLVIE
REMILLET SONIA
RIONDET MATHILDE
SAUCE VALERIE
SCHARLY CHRYSTOPHE
SIMONIN VIRGINIE
TRIMAILLE ISABELLE

barème dernier promu : 54,814

ANCIENNETE

BLONDEL ELODIE
CAMACHO MAGALI
CHALAUX FABIENNE
COULON CHRISTELLE
COUTELLE FABRICE
CUZON FABIENNE
HEBERLE SEVERINE
SCHULER ANNE LAURE
THIERRY GERALDINE

9ème ECHELON

GRAND CHOIX

AUBURTIN PHILIPPE
BISCHOFF FLORIAN
BONNARD FRANCIS
BURNEY FRANCOISE
CHAZE BERTRAND
D ANTONA MARIE HELENE
DELEAU BEATRICE
DIRRINGER EVELYNE
DUCRET EVELYNE
FIDON BRIGITTE
HOSSLY ODILE
JUND PASCALE
MARON THIERRY
MENNETREY VERONIQUE
MEYER GILLES
NATHER RACHEL
VAIMBOIS SYLVIE
VERGNAULT ISABELLE
VINCENT CATHERINE
VONFELT SEBASTIEN

barème dernier promu : 68,742

CHOIX

AUBERT PASCAL
BATOZ VIOLETTE
BLAISE CORINNE
BON PATRICIA
CLAUDEL STEPHANIE
COLIN CLAUDINE
CUINET CHRISTELLE
DEMESY LAURENCE
DUPRE HELENE
FAIVRE CATHERINE
GERARD MICHELE
LAMBOLEY SOPHIE
LYAUTEY CHRISTIANE
MARCHON JOCELYNE
MELOT FABIENNE
MICHEL CATHERINE
MOUGIN EMMANUELLE
MOURCELY MURIEL
MOURET STEPHANIE
PALTZ PASCALE
PARALS PATRICK
PETIT BRIGITTE
POULAIN ANNICK
REINGPACH PATRICIA
RISTORCELLI FABIENNE
SAGE AUBRIOT CATHERINE
SCHMITT REGINE
SIMMET NELLY
SIMON OLIVIER
TAILLARD VERONIQUE
VINOT SEVERINE

barème dernier promu : 61,500

ANCIENNETE

BAUDU ISABELLE
BOLLE REDDAT NATHALIE
CONTINI CELINE
DUBOIS ISABELLE
DUC KARINE
GIRARDOT CHRISTINE
GRELIER SANDRINE
MAUFFREY MARIE JOSE
MAURAND VALERIE
NACER RACHID
RENNES CAROL
ROSSI ISABELLE
ROUSSELOT CAROLE
VERMOT-DESROCHES LAURENCE
VERNIER NATHALIE

10ème ECHELON

GRAND CHOIX

BALLOT CAROLINE
CAIMI JOSIANE
CHATELAIN LILIANE
COMBETTE ISABELLE
DUCRET BRUNO
FAVERGE PASCALE
GALMICHE CLAUDE
GALMICHE ELIANE
GRISOT BRIGITTE
HARMAND VERONIQUE
JUIF FRANCOISE
LAURENT ALAIN
MARTINS CHRISTINE
MICHELAT GILLES
MOMMESSIN ANNE
MORANZONI SYLVIE
PAGET SYLVIE
PASCOET JEAN-PAUL
PICQUOT BRIGITTE
POIRSON PATRICK
RISTORCELLI PAUL
ROLANDI MAGALI

barème dernier promu : 73,532

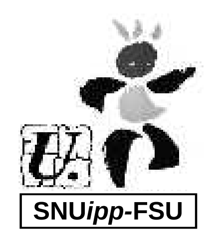
CHOIX

ANSEL CATHERINE
BAUQUIER CATHERINE
BERNARD PHILIPPE
BOUVET GHISLAINE
CHAGROT REYNALD
CURTIT PASCALE
DAVID FRANCOIS
DORMOY JEAN YVES
FAIVRE BRIGITTE
FRANQUIN VERONIQUE
GILLET ISABELLE
GIRARD CHRISTIANE
HUMBERT JEAN FRANCOIS
LAVEY SYLVIE
LESNE FABIEN
LUSIEUX ANNE
MAIRE PASCAL
MAURER ISABELLE
MERCIER CHRISTINE
MILLERAND FREDERIQUE
MOUGEL MARYSE
PETROFF MARYLINE
POLIEN DANIELE
REGNAULT AGNES
RICHARD SANDRINE
RICHER MARYLINE
SALVI MARTINE
TISSERAND FRANCK
VIENNOT BERNADETTE
VILLEQUEZ PATRICK

barème dernier promu : 69,897

ANCIENNETE

BACHIR SOPHIE
BLAISE SYLVIE
CASTELO BERNADETTE
DEFENDI SABINE
LODS FREDERIC
LORRAIN THIERRY
PIGUET ALBERT
TOILLON GUY
VINOT DOMINIQUE



SNU*ipp*-FSU

Les stages de formation continue 2012/2013
CAPD du 22 novembre 2012

Les chiffres

➔62 collègues (seulement pour tout le département !) ont fait une demande de stage.

➔3 stages pour 36 enseignants des écoles soit 144 journées de formation.

➔rattrapage d'un stage annulé l'an dernier (mathématiques) soit 8 personnes pendant 8 jours soit 64 journées de formation.

➔1 stage proposé aux 14 psychologues scolaires soit 136 journées de formation.

Si l'on ne compte que la formation de cette année destinée aux enseignants de base, on arrive donc à 144 journées de formation pour 1 400 collègues : soit en moyenne 0,62 heure de formation annuelle par enseignant du département.

Si on considère qu'un enseignant a, en principe, droit à 36 semaines de formation dans sa carrière, à ce rythme, il lui faudrait environ 1400 années pour y parvenir !

11ème ECHELON

Grand CHOIX

BOFFY MARIE CHRISTINE
BRUEZ JASMINE
COQUARD JACQUELINE
FLEITH CHRISTOPHE
FOUILLOT JOELLE
GAVOILLE SYLVIE
JASSEY EVELYNE
MAIRE NELLY
PERRIN CHRISTINE
RICHARDOT GISELE
ROSSI GHISLAINE
ROUSSEL PASCAL
SCHERRER REGIS

barème dernier promu : 78,724

CHOIX

BAGUET JOCELYNE
BRIENNE MARIE JOSE
CHARDIN FRANCOISE
FOUILLOT YVES
FRADE MICHELE
JACQUOT BOILEAU ALAIN
MAROTEL BRIGITTE
MUZARD JUNG VERONIQUE
RETTENBACH PATRICE
ROSINEK FRANCINE
TISSERAND DOMINIQUE
VIAIN DOMINIQUE

barème dernier promu : 78,547

ANCIENNETE

DIDIER CHRISTIAN
FORMENTIN MICKAELE
HAAS LAURENCE
VAILLANT CHRISTINE

HORS CLASSE

7ème ECHELON

CACKEL MARIE GENEVIEVE
GATEY JEAN MICHEL
MALLEN DONTENWILL ANNIE
RICHARD ANNE MARIE
VUILLAUME MARIE CHRISTINE
WALTER PHILIPPE

6ème ECHELON

CROLAIS GENEVIEVE
GUILLEMANT MARTINE
MICHEL FRANCOIS
SIMON BRUNO
SORIANO PHILIPPE
WERNERT CLAUDE

18 dispositifs de stages étaient proposés en 2009-2010, il n'en reste que 4 cette année !

Le directeur académique reconnaît que cette situation est dommageable pour les enseignants, mais invoque les restrictions budgétaires.

Cette situation est catastrophique.

Le métier d'enseignant nécessite une continuelle remise en question et l'adaptation permanente aux nouveaux apports de la pédagogie et de la didactique ainsi qu'une remise à niveau des connaissances !

La formation continue est la réponse à cette problématique. La supprimer, c'est mettre en péril la qualité du Service Public d'Education.

Bien sûr, la disparition de la formation continue est invisible médiatiquement. Elle ne soulève pas de manifestation, de débat…

Le gouvernement précédent a donc pu sabrer sans état d'âme.

Peut-on espérer un réel engagement de la part de Peillon sur ce dossier ? Au regard de ses réponses, toutes axées sur les restrictions budgétaires, on peut en douter.

Le SNUipp-FSU 70 a dénoncé la supercherie qui consiste à comptabiliser les animations pédagogiques comme des moments de formation continue.

C'est en effet cet artifice qui permet aux recteurs d'afficher des chiffres de formation continue stables !

Les animations pédagogiques sont certes parfois formatrices, mais souvent elles sont seulement informatives et de temps en temps ressenties comme une perte de temps par les enseignants.

MATHEMATIQUES ET SCIENCES (report du stage annulé l'an dernier)

Candidats retenus

BILLERY PATRICIA
BRULTEY-ANTOINE CLAUDINE
COCUAUD PATRICE
FLORENTIN KARINE
FLUCKIGER GERARD ANNELISE
LANIER FABIENNE
MEDARD BLANDINE
RISEDE SYLVIE

Liste complémentaire

CUZON FABIENNE
GABRION PAULETTE
ROOSE HELENE

ENSEIGNER LA GEOGRAPHIE

Candidats retenus

ANNETTE EMMANUEL
BRIOT CORINNE
CHABOD SANDRINE
COSTANTINI NATHALIE
DIMEY FREDERIC
GERARD MICHELE
LOUISTISSERAND PHILIPPE
MENOUD ESTELLE
PERNOT ALEXANDRA
PIERRON ANNE
THOMAS BARBARA
CRIQUI FLORENCE
SIRON SEBASTIEN

Liste complémentaire

BOURGEOIS-ARROYO LAETITIA
JEULIN AGNES
LEHMANN JESSICA

APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

Candidats retenus

ANNETTE BEATRICE
BEN OMAR MARYLINE
BOULANGER FREDERIC
BOURION BRIGITTE
BOURQUARD PATRICIA
GERARD ODILE
IMBERT LAETITIA
MATHIEU CHRISTELE
MULATIER LUCIE
PIERRON ANNE
PONSOT CHANTAL

Liste complémentaire

MILLON CELINE
SEGUIN DELPHINE
TRIMAILLE ISABELLE

UTILISER LES TICE EN CLASSE

Candidats retenus

BOULANGER FREDERIC
BOURION BRIGITTE
BOURQUARD PATRICIA
CURTIT PASCALE
DIRRINGER EVELYNE
GERARD MICHELE
GERARD ODILE
MARCHAND ANNICK
MATHIEU CHRISTELE
PERNOT ALEXANDRA
PERRIN DANIEL
SEGUIN DELPHINE

Liste complémentaire

COSTANTINI NATHALIE
SIRON SEBASTIEN
VAUFREY YANNICK

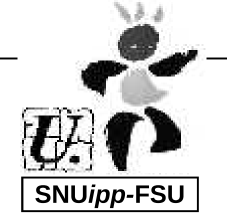
ANALYSE PRATIQUE PSYCOLOGUES SCOLAIRES

Candidats retenus

BEUCHET-GODARD VALERIE
CACKEL MARIE-GENEVIEVE
CASTELO BERNADETTE
COLLILIEUX VALERIE
FAIVRE BRIGITTE
FRUGIER VALERIE
GATT CHRISTELLE
GROSJEAN FABIENNE
HENRIOT REGINE
LONGERON KARINE
MICHEL CATHERINE
PELTRET ISABELLE
ROTH PATRICIA
TOILLON SYLVIE



Validation des services auxiliaires
L'éducation nationale incapable de traiter l'ensemble des demandes !





La validation des services de non titulaire permet de prendre en compte des services accomplis par un fonctionnaire avant sa titularisation, pour le calcul de la retraite.

La demande de validation des services auxiliaires est facultative : elle doit donc faire l'objet d'une demande écrite de l'agent.

Elle doit être formulée après la titularisation, dans un délai de deux ans à compter de la date d'effet de la titularisation sauf cas particulier.

Sont admis à validation les services effectués en qualité d'auxiliaire, de contractuel, d'assistant d'éducation ou d'A.T.E.R.(attaché temporaire d'enseignement et de recherche) en lycée, collège, école, GRETA, université ou tout service de l'état, collectivité territoriale ou établissement public non commercial (ex : hôpital public), qu'ils soient à temps partiel ou incomplet.

Des collègues ayant instruit un dossier de validation des services depuis plusieurs années, n'ont toujours pas eu de proposition de rachat.

Le SNUipp 70 a alerté les services de la DRH sur ce problème et surtout sur les conséquences préjudiciables au déroulement de carrière de ces personnes.

En effet, outre l'importance de cet acte administratif pour le montant des pensions, la durée des services de non titulaire validés ou en cours de validation est à inclure dans l'Ancienneté Générale des Services.

Or, l'AGS est l'un des éléments à prendre en compte dans le barème pour les opérations administratives comme les promotions ou le mouvement.

Ainsi, des collègues peuvent être pénalisés lors de l'avancement à l'échelon supérieur avec toutes les conséquences financières attenantes.

Ils peuvent aussi ne pas obtenir le poste de leur choix alors qu'ils pouvaient y prétendre.

Faut-il attendre d'être en retraite pour espérer que son dossier soit enfin étudié !

Si vous êtes concerné(e) par cette situation, vous pouvez vous renseigner sur l'état d'avancement de votre dossier à l'adresse suivante :

Ministère de l'éducation nationale
Division des affaires financières/ Section validations E2
9, Route de la Croix Moriau
CS 002
44351 GUERANDE CEDEX

Tel : 02.40.62.71.11

Fax : 02.40.60.53.82

Courriel : ce.daf-e2@education.gouv.fr

Prenez contact avec le SNUipp 70 qui suivra attentivement l'évolution de votre situation.

Pratique

La Fiche de paye

La valeur du point d'indice fonction publique est inchangée depuis le 1er juillet 2010... Valeur brute annuelle :
55,5635 €
soit 4,63 € par mois

Rappel des retenues et cotisations :

- **CSG : 7,5 % de 98,25 %** du salaire total dont 2,4 points non déductibles du montant imposable
- **RDS (CRDS) : 0,5 % de 98,25% du salaire total**
- Retenue pour pension civile (retraite) : **8,49 % du traitement brut (augmentation au 01/11/12 due au financement des « carrières longues »)**. Taux antérieur à la loi de 2010 : 7,85 %, augmentation à prévoir encore en janvier 2013...
- Contribution solidarité : **1%** du salaire net (traitement brut plus supplément familial moins pension civile moins RAFP)

M.G.E.N. : Cotisations au 01/01/2012
2,97 % sur traitement indiciaire brut + NBI + primes et indemnités (2,90% précédemment).80% de 2,97 % pour les collègues de moins de 30 ans.3,56 % de la pension brute pour les retraité(e)s (3,47% précédemment).

Instituteurs		
Échelon	indice	brut
7	399	1 847,48 €
8	420	1 944,72 €
9	441	2 041,95 €
10	469	2 171,60 €
11	515	2 384,60 €

Professeurs d'École Classe Normale		
Échelon	indice	brut
3	432*	2 000,28 €
4	445*	2 060,47 €
5	458*	2 120,67 €
6	467	2 162,34 €
7	495	2 291,99 €
8	531	2 458,68 €
9	567	2 625,37 €
10	612	2 833,73 €
11	658	3 046,73 €

Professeurs d'École Hors Classe		
Échelon	indice	brut
1	495	2 291,99 €
2	560	2 592,96 €
3	601	2 782,80 €
4	642	2 972,64 €
5	695	3 218,05 €
6	741	3 431,04 €
7	783	3 625,51 €

L'avenir des concours...

D'après les annonces du ministère, il y aura dans les deux ans, trois concours de recrutement des enseignants.

Le concours 2013 (ou concours Chatel)

C'est le concours que l'on connaît depuis la réforme de la masterisation. Il couvre uniquement les départs à la retraite prévus (22 000 postes dont 8603 pour le 1er degré)

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un M2 (master 2ème année) ou équivalent, ou inscrits dans un cursus leur permettant de valider un M2 à la fin de l'année.

L'admissibilité s'est tenue les 27 et 28 septembre 2012, et les épreuves d'admission auront lieu en juin 2013.

Les résultats de l'admissibilité sont aujourd'hui connus. Nous n'avons à ce jour pas de données par académie, sur le nombre d'admissibles, d'inscrits et de présents. Nous avons toutefois des remontées partielles notamment de départements considérés comme peu prisés et à fort taux de recrutement.

Par exemple, dans l'académie de Versailles, il y a 1436 admissibles pour 1210 places au concours. Le ratio postes/admissibles est donc de près de 83 % pour Versailles ou Amiens, et de 94 % pour l'académie de Créteil.

Le concours 2014 anticipé

C'est celui que le ministère nomme « concours 2014 » sur son site.

C'est le concours qui permet l'affichage des créations de postes pour la rentrée prochaine.

Pour ce concours, les épreuves seront identiques à celles du concours Chatel, et les maquettes de master ne seront pas refondues complètement (il y aura des ajustements du fait de la modification des dates d'admissibilité).

Il est ouvert aux étudiants de M1 (master 1ère année) et de M2, ainsi qu'aux titulaires d'un M2.

L'inscription au concours anticipé aura lieu entre mi-janvier et mi-février.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront en juin 2013 (après les épreuves d'admission du concours 2013), et les épreuves d'admission en juin 2014.

Les étudiants admissibles se verront proposer un tiers-temps en responsabilité de classe, pour l'année scolaire 2013/2014, sous statut de contractuel, et seront rémunérés à mi-temps de l'indice 367 (soit 850 euros bruts).

Il y aurait 10 350 admissibles pour 9000 postes ouverts au concours. Le chiffrage précis reste à arbitrer.

L'année de ces futurs admissibles sera compliquée : ils auront à mener de front 1/3 temps de classe en responsabilité, la préparation de l'admission au concours et la validation du M2.

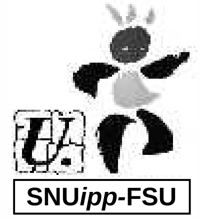
Ces contractuels arriveront sur le terrain en même temps que les stagiaires issus du concours 2013, ce qui pose concrètement le problème de leur accompagnement sur le terrain.

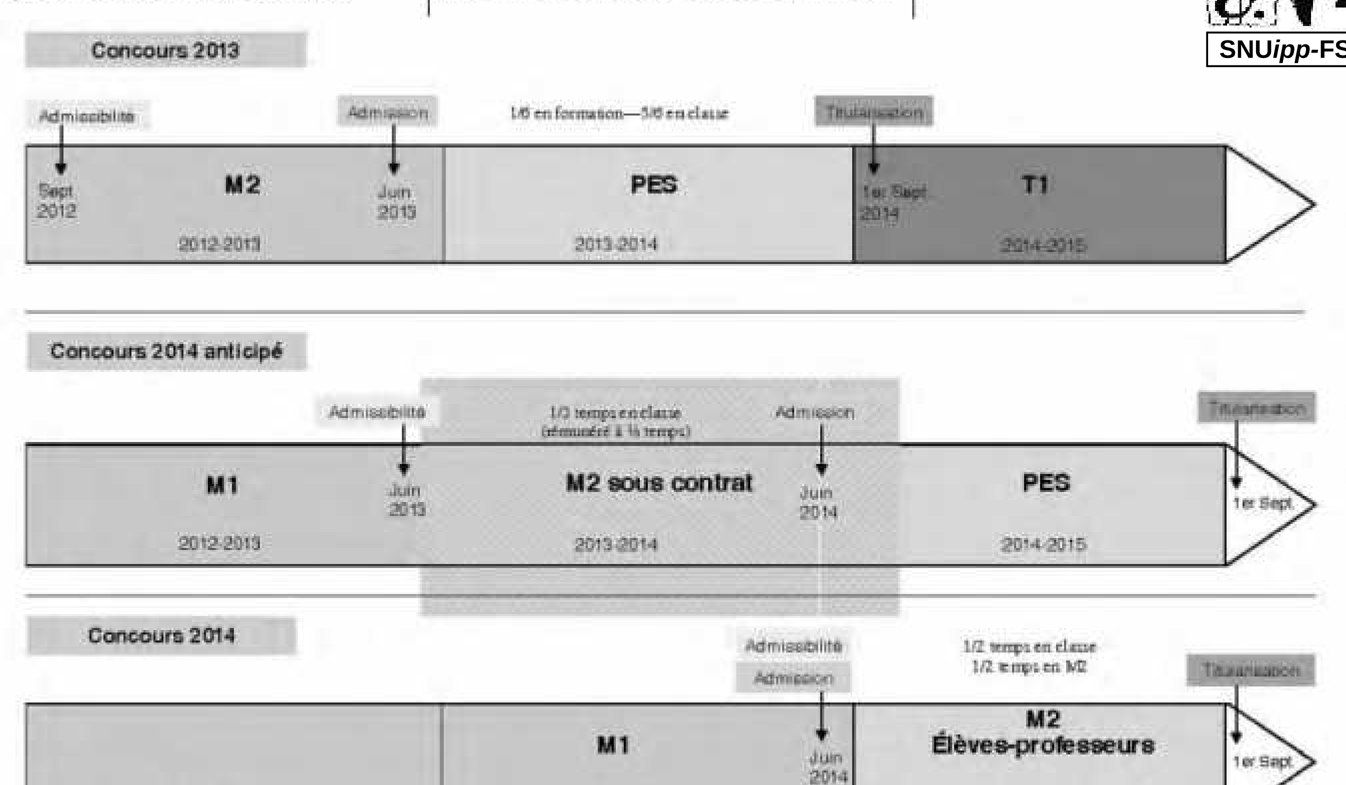
Le concours définitif

Il y a très peu d'information sur ce concours. Les premiers arbitrages (oraux) font état d'un concours (admissibilité et admission) en fin de M1.

Les admissibles seraient alors élèves professeurs avec un statut de fonctionnaire stagiaire. Ils auraient un mi-temps en classe et un mi-temps en formation dans les futures ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) dans lesquelles ils devront valider leur M2.

Il reste donc à définir les contenus du concours et les contenus de la formation, ce qui suppose de reprendre les maquettes de master. Nous continuons à demander, dans le cadre de la refondation, une véritable formation des enseignants.





Visite médicale de prévention :
Le droit des salariés bafoué dans la fonction publique

Ensemble défendons nos droits

Le SNUipp-FSU 70 s'engage avec les enseignants et tous les personnels non fonctionnaires pour faire respecter nos droits et faire avancer la question de la médecine de prévention.

Nous invitons tous les collègues à faire parvenir au directeur académi-que un courrier pour exiger le respect des textes et la mise en place d'une véritable visite de prévention.

Le SNUipp-FSU70 s'adressera ensuite au directeur académi-que, au recteur et à la presse pour faire évoluer ce dossier.

Mode d'emploi :

- Compléter le modèle de lettre ci dessous avec vos renseignements personnels.
- Envoyer un exemplaire au directeur académique par la voie hiérarchique : (Monsieur le directeur académique sous couvert de M. ou Mme l'Ien de la circonscription de …)
- Envoyer une copie de votre courrier au SNUipp-FSU70, 3 imp St-Vincent 7000 Vesoul ou par mail snu70@snuipp.fr

Régulièrement, des collègues se plaignent de l'absence de médecine du travail dans l'éducation nationale.

Alors que les salariés du privé sont soumis à des visites médicales du travail régulières, un enseignant peut passer sa carrière sans aucune visite auprès d'un médecin du travail.

Pourtant nos droits existent.

Il est prévu pour tous les agents des services publics **une visite médicale de prévention tous les cinq ans** et même un examen médical annuel tous les ans pour les agents qui en font la demande (articles 22 et 24-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982).

Il est également prévu dans ce même décret (article 24) **que le médecin de prévention exerce une attention particulière pour certains personnels (femmes enceintes, agents souf-frants de certaines pathologies…)**

Pourtant depuis des années, l'état s'exonère de ses devoirs d'employeur envers ses personnels.

Ainsi dans l'académie, un seul poste de médecin de prévention est créé au rectorat pour plus de 17 000 agents et n'est pas pourvu au prétexte qu'il n'y aurait pas de candidat pour ce poste.

Lorsque les employeurs privés ou publics (fonction publique territoriale par



exemple) s'en donnent les moyens, ils arrivent à trouver des médecins de prévention et à respecter la législation en vigueur .

Eux n'ont pas le choix ni le droit de ne pas respecter la loi contrairement à l'état employeur.

Pour le rectorat de Besançon, le seul progrès pour se mettre en conformité avec la loi a consisté à proposer aux enseignants âgés de 50 ans de se rendre chez un médecin de ville pour subir une visite médicale prise en charge par l'Education nationale et pouvant déboucher sur des examens complémentaires à l'hôpital de Dijon !

On est bien loin d'une visite médicale de prévention régulière et effectuée par un médecin du travail spécialiste dans ce domaine.

Nom prénom

Fonction

Lieu d'exercice

à Monsieur le directeur académique

Objet : visite médicale de prévention

Monsieur le directeur académique,

(fonctionnaire, contractuel, vacataire) depuis xxx années, je tiens à porter à votre connaissance, qu'à ce jour, je n'ai bénéficié d'aucune visite médicale de prévention.
Ce qui constitue une violation du décret n°82-453 du 28 mai 1982.

En effet, ce décret impose une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans pour tous les agents (article 24-1). Il prévoit également dans son article 22 que « Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier ».

C'est pourquoi, en application du décret n°82-453 du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de solliciter une visite médicale auprès d'un médecin de prévention dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de mes sentiments respectueux

Date

Signature.

http://www.snuipp.fr/revalorisation/

La carte-pétition du SNUipp-FSU

Soyez le 3890e à l'envoyer!





Mieux rémunérer les professeurs des écoles : c'est maintenant!

M. le Ministre de l'Education Nationale

110 rue de Grenelle
75 007 PARIS

Monsieur le ministre, enseignant-e des écoles, j'exerce un métier passionnant, exigeant et chaque jour dans la classe, je m'attache à faire réussir tous mes élèves. Or, le salaire des enseignants du premier degré est loin d'être à la hauteur de cet engagement. Vous même, avez déclaré il y a quelques semaines, qu' " il serait digne de mieux payer les enseignants ". Chacun maintenant le reconnaît, au regard de la situation de nos voisins européens mais aussi de celle des enseignants du secondaire français, nous vivons un déclassement salarial qu'il est urgent de résorber. C'est pourquoi je vous demande d'ouvrir au plus vite des négociations pour une réelle revalorisation des rémunérations des professeurs des écoles. Ce ne serait que justice !

Nom : Prénom :

Dép. : XX E mail :



Pour permettre aux salariés que nous sommes d'avoir des moyens d'information et de défense, indépendants de l'administration, de tout pouvoir, de toute philosophie, de tout parti politique,

66% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts

Se syndiquer au SNUipp-FSU revient à 5€ par mois en moyenne. Paiement échelonné jusqu'à dix mensualites selon votre choix.

Venez renforcer l'outil syndical indispensable à la profession.

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU



Premier syndicat des écoles de France et de Haute-Saône.

Bulletin d'adhésion au SNUipp70
2012-2013

à retourner au : SNUipp -FSU 70 3 impasse Saint-Vincent 70000 VESOUL

66% de la cotisation sont déductibles des impôts
(si vous êtes imposable et que vous ne faites pas de déclaration aux frais réels).

La force du syndicat c'est le nombre de ses adhérents.
Dans le contexte politique actuel
le SNUipp doit avoir les moyens de porter la parole
et les revendications de notre profession.

	Echelons										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						131	134	141	148	157	174
PE			132	140	148	157	166	178	191	206	222
PE Hors Classe				217	234	249	263				

Etudiants : 30 € EVS / AVS : 30 €
Retraités : 100 € Temps partiel : pourcentage x cotisation (80 € minimum)
Ajouter selon les cas :
Directeurs de 2 à 4 classes : 7,00 € ; de 5 à 9 classes : 10,00€ ; de 10 classes et + : 13,00€

M, Mme, Mlle .... Date de naissance ....../ ……./ ......
Nom de jeune fille ....…….. tél ....
Prénom .... courriel : ....……………………..
Adresse ....
Code postal ....… Commune ....
Emploi …………………………………. Si direction, nombre de classes...........
Etablissement d'exercice ....……………………………………..
Adresse ....………..Tél ....
Corps (entourer) : PE Instit Echelon
☐ temps partiel : pourcentage……… ☐ Disponibilité ☐ Congé formation
☐ Congé parental **COTISATION**

☐JE CHOISIS DE PAYER PAR CHÈQUE(S)
Joindre 1 (ou __ chèque(s) retirés chaque mois) à l'ordre du

☐ JE CHOISIS LE PAIEMENT FRACTIONNÉ PAR PRÉLÈVEMENTS AUTO MATIQUES SANS FRAIS.

- **Les prélèvements se font obligatoirement des mois successifs.**

Cochez les mois que vous choisissez. Maximum 6 prélèvements !
(si aucun mois n'est coché, les prélèvements se feront en 3 fois dès le mois d'octobre)
❑jan ❑fév ❑mars
❑avril ❑mai ❑juin

õ**Remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB ou un RIP.**
Pour les années suivantes, j'autorise la Section de Haute-Saône du SNUIPP à renouveler automatiquement les prélève-ments. Sur simple lettre de ma part en début d'année scolaire, le prélèvement sera suspendu.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT Numéro national d'émetteur **405596**

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
SNU IPP
SECTION HAUTE SAONE
13, impasse ST Vincent
70000 VESOUL

COMPTE A DEBITER
Banque Guichet N° de compte clé

NOM ET ADRESSE DE L'ETABT TENEUR DU CPTE A DEBITER

Date : Signature

Joindre un RIB ou un RIP.

cadre réservé Trésorerie:

S	T	A	M

La Section de Haute-Saône du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp.

Je demande à la Section de Haute-Saône du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section de Haute-Saône du SNUipp.
Le montant de la cotisation comprend l'abonnement à la revue Tache d'Encre pour un montant annuel de 6 €.

Signature (obligatoire)